



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

## RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du lundi 28 novembre 2022 à 14h00  
Salle Grange de l'Hôpiteau, 1 Rue du Presbytère,  
Brain-sur-l'Authion, Loire-Authion (49800)

---

## COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

---

### **Contacts :**

**Jeannick CANTIN**, Président de la CLE du SAGE Authion

**Auriane LEYMARIE**, animatrice du SAGE Authion

**Emma COZLER-KETOR**, chargée de mission communication/SIG

**Amal SEBAI**, chargée de mission hydrogéologie/hydrologie

**Anastasia SELLIER**, animatrice de la reconquête de la ressource en eau

### **Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion**

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)

◆ ◆ ◆

## **LE SAGE SUR INTERNET**

Les documents relatifs à la CLE du 28 novembre 2022 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

## **PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE**

Séance plénière de la CLE :

15 décembre 2022 à 14h00

Salle Raymond Launay, Jumelles



**26 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 28 novembre 2022** dont 3 en visio-conférence\* et 23 en présentiel. **De plus, 3 pouvoirs ont été donnés** dont 1 à une personne en visio-conférence\*, **ce qui fait au total 25 votant dont 2 pouvoirs.**

**Le quorum (de 26) n'est donc pas atteint pour cette séance plénière.**

*\*Le règlement du SAGE ne prévoit pas, à l'heure actuelle, la prise en compte des votes en visio-conférence. Les trois membres en visio-conférence et le pouvoir donné à l'un d'entre eux n'est donc pas comptabilisé dans les votes.*

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (14 membres présents dont 1 en visio-conférence et 13 en présentiel et 0 pouvoir) – 13 votants :

1er collège 29 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy	visio	
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain	Excusé	
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de l'	BLANC Grégory		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGE Patrice		
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Excusé	
SMBAA (VP Lathan)	RUAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques		
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul		
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul		
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël		
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier	visio	X
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedja		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Excusé	

**Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations** (9 membres présents et 1 pouvoir) - 10 votants dont 1 pouvoir :

Zème collège 14 membres	Nom & Prénom des membres 2019	EMARGEMENT	POUVOIR
Asso. ARCA	BRESSON Dominique (Gérard GODEFROY)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VOLLEAU Valérie (Mathis PRIOUL)	Excusé	
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGEVIN Michel (VIOUX Philippe ou LORTIE Elsa)		
Féd.Pêche I&L	Daniel MARQUET (GLATIGNY Benjamin)		
CCI Touraine	GUILLIEN Thierry <i>F RAVAZZ-S. V. 06 47 12 12 12</i>		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis	Excusé	
Asso. Sauvegarde Anjou	COUVERCELLE Christian <i>4 L'ORAGE</i>		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony		
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	MARQUET-Deniel <i>MERCIN B.</i>		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre		à M. LEPAGE

**Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics** (3 membres présents dont 2 en visio-conférence et 1 en présentiel et 2 pouvoirs) – 2 votants dont 1 pouvoir :

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER		
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory Représenté par Mme Valérie GRENON	Excusé	À donné pouvoir à Madame Geraldine GELLE
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire	Madame Marie LAJUS Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)	Excusée	
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIOU	visio	X
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS	visio	X
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPRET ou M. DUGUE		A le pouvoir de Monsieur le Préfet Pierre ORY
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD		
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP	Excusé	à l'AELB
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET		

**Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :**

- **La cellule d'animation du SAGE :**
  - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
  - o Christian GRIMAUULT (SMBAA)
  - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
  - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
  - o Anastasia SELLIER (SMBAA)
- **Un représentant du PNR Loire Anjou Touraine :**
  - o Pascal QUENIOT
- **Un représentant de l'association de la Sauvegarde de l'Anjou :**
  - o Christian COUVERCELLE





**L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :**

1. Validation du compte-rendu de la dernière CLE
2. Présentation de la programmation du Contrat Territorial Eau 2023-2025
3. Bilan qualité 2021 : les principaux résultats
4. Précision de la règle n°4 du SAGE
5. Présentation de la vidéo sur les travaux de restauration de la continuité sur la Riverolle au plan d'eau des Auberts (Mouliherne)
6. Points d'information divers

**La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :**

**<https://www.sage-authion.fr/download/5820/>**



## Préambule

---

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de Brain-sur-l'Authion pour son accueil.

Jeannick CANTIN accueille les participants dont ceux extérieurs à la CLE et à la cellule d'animation du SAGE et décline ensuite l'ordre du jour.

## 1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

---

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

| *Aucune remarque n'est faite.*

**Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 4 juillet 2022 est validé à l'unanimité, avec 25 votes pour dont 2 pouvoirs.**

---

## 2 Présentation de la programmation du Contrat Territorial Eau 2023-2025

---

Auriane LEYMARIE rappelle les enjeux et la stratégie territoriale définie pour le CT Eau 2020-2025. Elle explique qu'elle reviendra sur les actions plus en détail pour le SMBAA et les maîtres d'ouvrage extérieurs, par volet.

Elle présente la stratégie d'origine, le bilan et la mise à jour de la stratégie. Elle précise que la première programmation CT Eau 2020-2022 a concerné plus la restauration des cours d'eau et les zones en bascule. Le pôle des milieux aquatiques représentait le pôle avec des dépenses majoritaires.

Emma COZLER-KETOR présente les actions prioritaires de la thématique « Milieux Aquatiques ». Auriane LEYMARIE reprend la parole pour présenter la troisième action prioritaire du programme 2023-2025 : la conduite d'une étude technique et scientifique pour comprendre les incidences des pratiques de drainage du bassin de l'Authion sur la ressource en eau.

Jeannick CANTIN demande aux membres s'ils ont des questions sur ces actions prioritaires.

| *Aucune remarque n'est faite.*

Auriane LEYMARIE reprend la présentation pour dérouler le programme d'action des thématiques « Actions transversales », « Economies d'eau » et « Sources de pollutions » avant de laisser la parole à Emma COZLER-KETOR pour les volets « Trames Verte et Bleue » et « Milieux Aquatiques ».

Jeannick CANTIN demande aux membres s'ils ont des questions sur ce programme d'actions.

Monsieur RAVEZ (CCI Touraine, centrale de Chinon) souhaite avoir plus d'éléments sur le calendrier de l'étude H.M.U.C et sur l'étude de dépendance à la Loire.

Christian GRIMAUULT précise que le SMBAA n'a pas la charge du travail sur l'axe Loire mais uniquement sur la logique de réalimentation du bassin versant de l'Authion. L'important c'est de pouvoir gérer l'eau à l'échelle du bassin au moment du franchissement des seuils de gestion.

Jeannick CANTIN répond que les résultats de l'étude HMUC sont attendus au plus tôt en début d'année 2024.

Pierre-Noël MEIGNAN (ALM) ajoute qu'il serait peut-être bien d'orienter les actions sur les zones dont l'accessibilité à l'eau n'est pas contraignante. Il donne son avis sur le fait que demander de fournir des efforts sur les zones déficitaires ne permettra pas de mettre en place une gestion de la ressource sur l'ensemble du bassin. Ce qui pourrait être économisé sur les exploitations à gros volume pourrait être redistribué d'une certaine façon sur les zones déficitaires.

Jeannick CANTIN abonde dans le même sens et ajoute que la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a conscience de la problématique et y travaille.

Denis LAIZÉ (CAPDL) confirme et explique qu'il y a des usagers qui ont accès facilement à l'eau et d'autres non. Le conseil devrait être adapté selon l'accessibilité à l'eau.

Jeannick CANTIN souligne que c'est une réflexion portée par l'OUGC, avec une question prédominante : comment partager plus équitablement la ressource et ne plus se suréquiper. En effet, à l'origine les agriculteurs ont un débit à déclarer à la Police de l'Eau mais les changements des matériels modifient les performances des pompes, généralement à la hausse, sans forcément mettre à jour les déclarations de capacités de pompage. Il rajoute que l'OUGC doit partager équitablement la ressource. Géraldine GELLE (DDT) confirme ces propos.

Emma COZLER-KETOR présente les actions des thématiques de la Trame Verte et Bleue et des Milieux Aquatiques.

Christian GRIMAUULT précise que ce budget « Milieux Aquatiques » ne concerne pas les actions prioritaires.

Jean-Paul PAVILLON (ALM) souhaite savoir si la région est présente pour soutenir ce programme d'actions.

Christian GRIMAUULT confirme que la région finance certaines actions mais qu'elle a revu à la baisse son budget des aides de financements. Il rajoute que le SMBAA a un programme ambitieux et souhaite être bien accompagné surtout sur le volet agricole.

Auriane LEYMARIE reprend la parole pour présenter le budget prévisionnel total de ce deuxième CT Eau 2023-2025. Elle présente ensuite l'appel à projet lancé aux maîtres d'ouvrages extérieurs.

Jean-Paul PAVILLON (ALM) souligne que la communication est à développer pour montrer ces enjeux financiers énormes et tout le travail qui est fait. Il rappelle que lorsque les EPCI



mettent 1 € [de cotisations], cela équivaut à 5 € de financement pour les travaux, lorsqu'ils sont financés à 80%.

Jeannick CANTIN informe alors les membres de la CLE que la vidéo sur les travaux des Auberts est en ligne et est faite pour mettre en valeur ces travaux.

Il ajoute que le budget du CT Eau 2023-2025 est important mais nécessaire pour avancer vers la reconquête de la ressource sur le bassin versant. Il ajoute que ce qui peut aussi être mal compris c'est l'étude prévue sur le drainage : l'importance d'avoir des résultats solides, appuyés par les experts scientifiques, pour pouvoir apprécier les effets du drainage sur les aspects autant quantitatifs que qualitatifs afin, par la suite, d'avancer sur ces sujets pour aller vers l'atteinte des objectifs de bon état écologique des masses d'eaux.

Jeannick CANTIN demande aux membres de la Commission Locale de l'Eau s'il y a des oppositions à ce programme de mesures.

Hubert D'OYSONVILLE (Syndicat des propriétaires du 49) s'oppose à ce programme de mesures. Il souhaiterait qu'une partie de cet argent serve à faire des réserves d'eau. Il revient sur les travaux d'abaissement d'ouvrages qui ont été réalisés et avec eux, l'évacuation de l'eau.

Jeannick CANTIN répond qu'aujourd'hui, les élus du territoire réfléchissent à une stratégie d'avenir pour la gestion de la ressource en eau sur le territoire pour les prochaines années. La création de réserves en eau n'est pas à l'ordre du jour de ce prochain CTEau mais il s'agit d'une des options prévues dans le cadre de cette stratégie, qui sera par ailleurs présentée à la CLE en début d'année prochaine.

Patrice PÉGÉ revient sur les travaux menés par le SMBAA et explique qu'à chaque fois que l'on enlève un clapet, une succession de radiers pour relever la ligne d'eau est instaurée, favorisant la recharge des nappes.

Christian GRIMAULT souhaite apporter son expertise technique, informant que le travail sur les successions de seuils aide à améliorer la recharge des nappes, mais également maintenir le même volume en amont, certes moins visible mais de façon bien plus efficace que de maintenir les clapets.

Patrice PÉGÉ ajoute qu'il y a d'autres avantages, comme un travail réalisé bien plus en amont permettant de mieux recharger les nappes dès l'origine et soutenir l'étiage en été.

Bernard MERLIN (Fédération de pêche du 49) ajoute qu'il faudrait faire des études avant d'enlever les clapets afin de prévoir les conséquences qui seraient associées, sans se comparer et obtenir de résultats identiques au bassin du Layon.

Jeannick CANTIN précise que les études sur le bassin de l'Authion sont réalisées de façon à inclure autant la restauration des milieux que l'amélioration de la recharge des nappes. Nous n'avons jamais travaillé de cette façon sur le bassin de l'Authion (abaissement d'ouvrages sans rehaussement de la ligne d'eau par la mise en place de seuils en pierres et/ou de radiers).

Jeannick CANTIN propose de passer au vote.

Objet	Nombre de votants en présentiel	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votant
<b>Contre</b>	0	0	0
<b>Pour</b>	20	2	22
<b>Abstention</b>	3	0	3
<b>TOTAL des votes</b>	23	2	25
<b>Ne participe pas au vote</b>	3 (visio)	1	4

**Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte symboliquement\* le programme de mesures du CT Eau 2023-2025 avec 22 votes pour dont 2 pouvoirs.**

*\* le quorum n'étant pas atteint ce vote est symbolique. Le CT Eau 2023-2025 sera de nouveau soumis au vote lors de la prochaine Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2022.*

### 3 Bilan qualité 2021 : les principaux résultats

Anastasia SELLIER présente les principaux résultats du rapport de suivi de la qualité des eaux de surface de l'année 2021.

Denis LAIZÉ (CAPDL) souhaite connaître la valeur du seuil des nitrates prise en compte dans le PAGD.

Jeannick CANTIN l'informe que le seuil de non-dépassement du PAGD est de 30 mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L.

Anastasia SELLIER précise que la classe de qualité est considérée comme moyenne à partir de 10 mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L et que la qualité médiocre, parfois atteinte, est dépassée à partir de 25 mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L.

Auriane LEYMARIE précise qu'il s'agit des classes de qualité du référentiel SEQ-Eau 2.

Denis LAIZÉ remarque que les intervalles ne correspondent pas à des valeurs qui pourraient être réellement atteintes, ces intervalles devraient être revus même si elles appartiennent à des classifications nationales.

Anastasia SELLIER reprend la présentation de l'évolution des paramètres. Elle mentionne qu'il y a une variation des éléments dégradants dans le temps et dans l'espace.

Denis LAIZÉ (CAPDL) indique que ces résultats ne lui paraissent pas si mauvais que cela.

Bernard MERLIN demande si ces résultats prennent en compte la présence des médicaments qui s'accroît depuis des années.

Auriane LEYMARIE précise qu'il y a certaines substances (les métabolites de pesticides et les substances émergentes (résidus médicamenteux notamment)) qui ne sont pas prises

en compte. Elle ajoute que pour le moment le rapport est fait pour les eaux superficielles uniquement.

Pour compléter, le rapport est mis à disposition sur le site du SAGE Authion : <https://www.sage-authion.fr/download/5801/> (mdp : CLE2811)

## 4 Précision de la règle n°4 du SAGE

---

Christian GRIMAUULT présente la précision de la règle numéro 4 du SAGE et l'utilité des travaux de retalutage associés au curage.

Jeannick CANTIN demande aux membres de la Commission Locale de l'Eau s'il y a des remarques.

Yves LEPAGE (Asso. Sauvegarde de l'Anjou) souhaite préciser ce que l'on entend par « aménagements privés ».

Christian GRIMAUULT indique qu'il s'agit de petit génie civil. Yves LEPAGE estime que cette dénomination est trop vague, il souhaite que celle-ci soit précisée dans la délibération associée.

Hubert D'OYSONVILLE (Syndicat des propriétaires du 49) ajoute que si les excédents des travaux des cours d'eau posent problèmes, des solutions de remblais sur certains terrains existent (anciennes carrières ...), dont les communautés de communes pourraient récupérer pour les combler.

Patrice PÉGÉ précise que les travaux sont réalisés en déblais / remblais, il n'y a donc pas d'excédent à l'issue de ces travaux de restauration.

Jeannick CANTIN informe les membres de l'assemblée qu'aucune délibération n'a été faite car nous souhaitons avoir l'avis de la Commission Locale de l'Eau dans un premiers temps.

*\* le quorum n'étant pas atteint, la précision sur la règle n°4 du SAGE sera soumis au vote lors de la prochaine Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2022.*

---

## 5 Présentation de la vidéo sur les travaux de restauration de la continuité sur la Riverolle au plan d'eau des Auberts (Mouliherne)

---

Jeannick CANTIN introduit la vidéo en faisant un petit rappel du projet et informe les membres de la Commission Locale de l'Eau que la vidéo est en ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=zGSia93YHMY>

Emma COZLER-KETOR lance la vidéo pour visionnage.

Pascal BONIOU ajoute que les vidéos sont un outil à pousser sur l'ensemble du territoire, d'autant plus avec des témoignages de personnes en dehors des techniques et politiques, et très efficaces pour appuyer l'intérêt et la continuité des travaux.

Les retours sur la vidéo sont positifs.

## 6 Points d'informations

---

Jeannick CANTIN présente les prochaines échéances. La prochaine CLE aura lieu le 15 décembre 2022 à 14h à la salle Raymond Launay, à Jumelles. L'ordre du jour sera principalement le COPIL de phase 2 de l'étude HMUC et la présentation des travaux du BRGM sur la définition d'un réseau piézométrique de référence.

Christian GRIMAULT souhaite rajouter que l'on sera amené prochainement à modifier le règlement intérieur de la CLE du SAGE Authion afin d'intégrer la visio-conférence dans la prise en compte des votes.



Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.